

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du vendredi 24 février 2012 à 20 h 30

Le vingt quatre février deux mil douze à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, , Mme CAILHOL, DACHARY Lucie.

Absent : Mr ALADEL

Excusé : Mr LOUBIERES,

Date de convocation: 17 février 2012

Date d'affichage: 17 février 2012

Secrétaire de séance : Sandrine CAILHOL

Délibération inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune :

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural, Le Conseil Municipal après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci -dessous :

1- circuit des LAVOIRS

2- circuit du puits de LANAU

Le Conseil municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le